



Ministère de l'Education nationale
Ministère de la Culture et de la Communication

Le Ministre de l'Education nationale

La Ministre de la Culture et de la Communication

1. G. E. N.

à

Date de Réception:

Monsieur le Doyen de l'Inspection générale

27 JUIL. 2007

Monsieur Eric Gross Inspecteur
général de l'éducation nationale

Secrétariat particulier du Doyen

L'éducation artistique et culturelle est une composante essentielle de la formation des enfants et des jeunes, car elle contribue au développement du libre-arbitre, de la sensibilité et de l'ouverture aux autres. Elle est un enjeu fort de l'égalité des chances et la condition préalable à une véritable démocratisation de l'accès à la culture.

C'est pourquoi nous voulons assurer sa généralisation dans et en dehors de l'école.

En milieu scolaire, elle doit se développer de façon plus structurée et plus massive par une présence plus forte de l'histoire des arts et des techniques artistiques au sein des enseignements généraux et spécialisés. Doivent également y concourir des interventions d'artistes dans les classes, et la possibilité offerte aux élèves de pratiquer un art en amateur au sein d'ateliers organisés en dehors du temps scolaire. Les élèves doivent notamment être préparés à la compréhension et au décryptage des images, si prégnantes dans la société actuelle.

. Hors de l'école, un partenariat renforcé avec les institutions culturelles de l'Etat et des collectivités territoriales doit permettre aux élèves et aux professeurs d'établir un contact direct avec les oeuvres, qu'il s'agisse du patrimoine, de la création plastique et audiovisuelle ou du spectacle vivant.

Afin que nous disposions d'éléments de réflexion pour engager ce partenariat renforcé entre le monde de l'éducation et celui de la culture, nous vous confions une mission d'étude et de propositions sur les actions concrètes à mener dans le domaine des interventions d'artistes à l'école, des ateliers de pratique amateur pour les élèves, et des activités proposées en dehors de l'école, en lien avec les institutions culturelles de l'Etat et des collectivités territoriales.

Vous vous attacherez à formuler des propositions directement opérationnelles, qui prennent en compte les possibilités offertes par l'avancée des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Dans ce cadre, nous vous demandons d'analyser en particulier deux sujets:

- la mise en oeuvre, dans les meilleurs délais, d'un « Pass-enseignants », permettant à ces derniers l'accès à tous les musées et monuments nationaux, pour développer leur formation et leur information ; vous examinerez dans quelles conditions le « Pass-enseignants » pourrait devenir valable pour l'entrée dans des lieux n'appartenant pas à l'Etat;
- la mise à disposition auprès des établissements scolaires des ressources culturelles numériques nécessaires, à des conditions justifiées par le but pédagogique poursuivi.

Votre mission fera l'objet d'un suivi régulier par les collaborateurs de nos cabinets en charge à l'éducation artistique et culturelle, auxquels vous rendrez compte de l'avancée de nos travaux.

Nous vous saurions gré de nous adresser votre analyse et vos propositions pour le 15 décembre prochain, avec, cependant, dans des délais plus rapprochés, une première étape de propositions susceptibles d'être actées dans leur principe dès la rentrée 2007.



Xavier DARCOS



Christine ALBANEL